

L'URGENCE DÉMOCRATIQUE DU PATRIMOINE

Les 21 et 22 septembre prochains aura lieu la 41^e édition des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), avec une multitude d'actions venues du terrain et il est temps pour l'État de les prendre en considération en faisant évoluer le cadre juridique du patrimoine et du patrimoine grâce à la ratification de la Convention de Faro.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine et patrimoine culturel pour la société, connue comme Convention de Faro, est la première convention internationale à considérer que la désignation et la protection du patri-patrimoine doivent s'ancrer dans la vie démocratique pour répondre aux nécessités du « *respect des droits de l'homme et de l'État de droit* ». Cette Convention appelle à assurer un traitement plus équitable de la diversité de nos héritages, venus d'ici et d'ailleurs, pour améliorer la qualité de notre vie ensemble sur chaque territoire.

A contrario de cette approche humaniste, le Rassemblement national a proposé lors des dernières élections de rebaptiser ces Journées Européennes du Patrimoine en « *Journées Nationales du Patrimoine* » tout à son ambition de glorifier le patri-patrimoine comme « creuset d'une grande Nation millénaire ». Le mot d'ordre est court mais en dit long : « *Une Nation, un patrimoine* ». Ce singulier du patri-patrimoine est alarmant ; il rejette la diversité des récits qui forgent notre humanité commune et n'accepte que le patri-patrimoine comme « expression, parfaite, de la civilisation française ». L'extrême droite italienne, elle aussi, s'est opposée de manière virulente au processus de ratification de la Convention de Faro, affirmant qu'il s'agissait d'une « *capitulation culturelle* ».

L'État français ne peut plus se contenter de faire semblant en affirmant qu'il est d'accord pour agir « *dans l'esprit de Faro* » tout en refusant de ratifier la convention, seul acte à même de lui donner sa portée politique et juridique.

La ratification permettrait de combler la faille démocratique béante qui caractérise la sélection du patri-patrimoine : la qualification officielle de « *patrimoine* », pour l'essentiel accrochée aux « *monuments historiques* », est opérée par quelques personnes cooptées par l'État sur la base de leurs connaissances spécialisées en histoire, en art, en architecture. Comme l'indiquent Marie Cornu et Noé Wagener : « *Le droit du patrimoine procède d'un choix élitare, fondé sur l'appréciation de la valeur de l'œuvre, sur la base d'une expertise savante.* » Ce dispositif fermé à la démocratie ne prévoit aucun garde-fou qui l'empêcherait de devenir un outil efficace pour un État revendiquant un nationalisme hostile aux patri-patrimoines venus d'ailleurs. Il va bientôt servir au Rassemblement national.

Au contraire, la Convention de Faro invite à reconnaître le droit au patri-patrimoine culturel comme droit humain de participer à la vie culturelle. Elle invite à « *faire patrimoine ensemble* » en privilégiant, sur le terrain, la coopération de toutes les parties prenantes : savant·e·s, spécialistes du patri-patrimoine, bien sûr, mais aussi responsables public·que·s, entreprises privées, associations et toutes les personnes qui « *attachent de la valeur à des éléments du passé qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures* ». La convention de Faro privilégie une approche

du matri-patrimoine intégré à la vie démocratique, dans toutes ses composantes, économiques, notamment touristiques, mais aussi, sociales, éducatives et environnementales...

Pour autant, elle n'est pas naïve : en accueillant toutes ces expressions mémorielles, elle sait bien que souvent des « *valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés* ». Elle demande donc que se mettent en place des processus démocratiques pour gérer ces dissonances et mieux équilibrer la « *diversité des interprétations* ». Ainsi, la Convention de Faro s'oppose au communautarisme comme au nationalisme puisque aucun matri-patrimoine ne peut être reconnu si les personnes qui y sont attachées ne travaillent pas, aussi, au respect du matri-patrimoine des autres.

L'État français s'est engagé dans la reconnaissance du droit au matri-patrimoine culturel en inscrivant en 2015 les droits culturels dans la Loi comme une responsabilité partagée. 24 États européens ont ratifié la Convention de Faro. La France y est prête avec des milliers d'initiatives qui profitent des JEP pour exercer leur droit au matri-patrimoine culturel, avec de plus en plus de maires qui adhèrent aux principes de la Convention, avec des universités qui l'intègrent à leur cursus, avec des réseaux nationaux d'acteur·ice·s du patrimoine qui la prennent comme cadre de référence et depuis peu avec un Réseau Faro francophone composé des parties prenantes qui se reconnaissent dans cette approche intégrée du matri-patrimoine (associations, collectivités, entreprises et bien sûr spécialistes de la connaissance des patrimoines).

Nous appelons les parlementaires qui se sont retrouvé·e·s dans le front républicain à mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée parlementaire la ratification de la Convention de Faro et à s'appuyer sur la dynamique des territoires qui savent déjà reconnaître la diversité de nos ressources patrimoniales, apporter leur contribution au matri-patrimoine commun de l'Europe et favoriser la paix des mémoires et des traditions culturelles.

SIGNATAIRES :

Personnes physiques :

Alban Cogrel, directeur de la FAMDT

Alexis Mazade, Ferme de Villefavard en Limousin - CCR

Alice-Anne Jeandel

Anne-Christine Micheu

Anne-Gaël Gauducheau, auteur et artiste

Annette Pezat Présidente de l'Association de sauvegarde du moulin du Mayne et des amis du patrimoine

Antoine Betillouloux (wikipedal), créateur de contenu

Ariane Vitou, consultante indépendante

Aurélie Besenval

Bastien Ruaux, sociologue

Camille Blin, chargée de communication et d'animation du réseau, Association des Centres culturels de rencontre

Camille Trichet

Caroline Darroux, anthropologue et directrice de la Maison du Patrimoine oral

de Bourgogne

Cédric Brossard, metteur en scène, coordinateur de [la fabrique francophone]

Céline Drancey - Musicienne et Chargée de production

Christine Breton

Christine De Cintré, élue au patrimoine et patrimoine de la ville de Rouen

Christophe Sacchetti, musicien

Christophe Chauvet, directeur artistique association PaQ'la Lune

Danielle Bellini co directrice artistique du projet Butterfly (Hérault)

Daniel Lodenet, membre de l'association Ekitour solidarité

David Crochet

David Redon

Delphine Lafon, comédienne-conteuse

Denis Blanc

Dominique Meunier

Eleférios Kechagioglou

Elsa Bonaz, géographe

Émilie Guillet, militante des Communs

Emmanuel Antoine, SCIC Graines de liberté Hadoù Ar Frankiz

Eric Fourreau, directeur des Éditions de l'Attribut

Estelle Trotignon, fondatrice de l'agence Culture ACT

Fabienne Manguy

Frank Tenaille, journaliste, directeur artistique du Chantier,

Membre fondateur du Réseau Zone Franche.

Fred Ortuño, co-coordinateur Artfactories/autresparts

Gilbert Ceccaldi, acteur culturel, militant associatif

Guillaume Maunier

Ioana Crugel, chargée du développement européen et international, Association des centres culturels de rencontre

Jany Rouger, co-fondateur et ancien directeur de la FAMDT, président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine

Jean-Michel Lucas, maître de conférences retraité, ancien Drac, membre de la collégiale : « Laboratoire des droits culturels »

Jean-Yves Pineau, directeur des Localos

Judith Dehail, maîtresse de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Juliette Passilly, doctorante en patrimoine et anthropologie, Membre de la collégiale : « Laboratoire des droits culturels » ; lauréat de la Relève

Hervé Demarigny

Khady Sarr, danseuse, chorégraphe

Laure Alart

Léo De Marans

Leslie Gandriau

Loïc Magnant, président du Bureau des guides du GR2013

Maël Hougron, directeur du Nouveau Pavillon - festival Eurofonik

Maël Lucas, coordinateur du Laboratoire des droits culturels, lauréat La Relève

Marc Anthony, artiste musicien

Mathias Mary, directeur de la communauté d'hospitalité Les Hérons
Mathilde Haegel, artiste clown
Myriam Plet, présidente du CCR Château de Goutelas et avocate honoraire
Naïma Yahy, historienne et chercheur
Nicolas Boulery, ergonomiste
Odile Pradem-Faure, déléguée générale de l'Association des centres culturels de rencontre
Olivier Chateau, adjoint à la maire de Nantes en charge du patrimoine et de l'archéologie
Olivier Poggianti, musicien et photographe, association BALAST
Philippe Metz
Prosper Wanner, sociologue Université d'Aix-Marseille
Raoul Lherminier, vice-président du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
Ricet Gallet
Sam Bourcier, sociologue
Samia Chabani, sociologue
Saskia Cousin, sociologue à l'Université Paris Nanterre
Sébastien Mahieuxe, directeur de la Ferme de Villefavard en Limousin - CCR
Stephane Frioux, adjoint culture de Villeurbanne
Stéphanie Mousserin
Théo Liziard-Perier, sociologue du patrimoine
Valeria Pica
Xavier Hamon, artisan-cuisinier

Personnes morales :

Artfactories/autresparts
Association Ancrages
Association BALAST
Association des Centres culturels de rencontre
Association Chercheurs d'Autres Guyane Et Occitanie
Associations des Riverains et Amis de La Beaujoire
Association Ekitour solidarité
Association HARP
Association Les Hérons
Association Minga
Association Opale
Bolèga !, association cultura occitana
Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin
Cie La Lune Rousse
CMTRA
Collectif MusTraDem
Fédération des acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT)

FEDELIMA
FNADAC
Laboratoire des droits culturels
Le Centre d'archives LGBTQI+ Paris IDF
Les Éditions de l'Attribut
Les Localos
Music'Halle
Réseau culture 21
Rézo'nances
SCIC Hôtel du Nord
SCIC Les oiseaux de passage
SCOP Ekitour
SIMYA PRODUCTIONS
Université des sciences et des pratiques gastronomiques
UFISC

Si vous voulez signer cette tribune, merci d'écrire à amandine.rouzeau@famdt.com

POUR ALLEZ + LOIN :

Découvrez le [dossier sur la Convention de Faro](#) par le Réseau francophone Faro sur Modal, le média.

Dossier

Convention de Faro

Pourquoi protéger et transmettre un patrimoine culturel aujourd'hui ? En 2005, face au constat parta...



CONTACTS :

Réseau francophone Faro : Proper Wanner prosperwanner@gmail.com / Jean-Michel Lucas jmlucas285@orange.fr / Amandine Rouzeau amandine.rouzeau@famdt.com